

Sans-papiers : la grande muette

La préfecture ne donne toujours pas le nombre d'enfants concernés par les dernières régularisations. Un mutisme volontaire selon le Réseau éducation sans frontière.

Les chiffres sont connus (notre édition du 20 septembre). Au titre de la circulaire Sarkozy du 13 juin dernier, dans le Doubs, 20 adultes ont obtenu le droit d'être régularisés. Plus exactement, d'avoir un titre de séjour « *vie privée familiale* » d'un an. 43 dossiers pour autant de familles (soit 72

adultes) avaient été déposés. Cette situation ne satisfaisait pas du tout le RESF 25 (Réseau éducation sans frontière du Doubs). Ses responsables ont donc demandé des explications à la préfecture. Une entrevue dont ils sont sortis très remontés.

La préfecture (comme le ministre de l'Intérieur) conti-

nue à jouer la grande muette vis-à-vis du nombre d'enfants concernés.

Flou électoraliste

Surprenant, car la circulaire Sarkozy a précisément été prise pour se pencher sur le sort de ces enfants scolarisés, alors que leurs parents étaient ou sont encore, selon

les cas, sans papiers. Jean-Marc Rebière, l'actuel premier représentant de l'État dans le département, est certes du genre discret, mais pour le coup, Jean-Jacques Boy, l'un des porte-parole du réseau, y voit « *un mutisme volontaire, parce qu'il est très zélé* », aux ordres de son ministre qui fait preuve sur le sujet « *d'un flou artistique électoraliste* ».

Les homologues de M. Rebière n'ont pas été plus prolixes sur le décompte des enfants, « *mais au moins, le préfet du Jura a expliqué pourquoi des familles avaient été déboutées. Ici, rien. Même le nombre de celles régularisées n'a pu être obtenu avec exactitude : on nous a dit 10 ou 11* ».

Le document d'avril

RESF 25 en est convaincu, « *rendre publics les dossiers de gens menacés d'expulsion les protège* ». Deux exemples en attestent. La famille Demirovski (père rom macédonien, mère rom kosovar, 4 enfants) qui vit depuis des années dans le Pays de Montbéliard « *a failli être expulsée en septembre* ». Il n'en a rien été pour l'instant grâce à « *une mobilisation importante, avec des soutiens d'élus de tous bords* ». Dont le sénateur-maire (UMP) de Montbéliard « *qui a offert aux Demirovski des nuits*

d'hôtel payés par sa commune ».

Le cas de la famille Benhamouda (un couple algérien avec 3 enfants à Besançon) est encore plus éloquent. Et inquiétant, si la version de RESF est la bonne. En août, ils ont eux aussi failli être expulsés, « *les billets d'avion étaient prêts* » quand, « *sous la pression* », la préfecture a accepté in extremis de revoir leur situation « *arguant que M. Benhamouda pouvait justifier d'une promesse d'embauche. Mais elle est en possession de ce document depuis avril dernier!* » Sur ce point précis, notre journal a tenté sans succès de joindre le service concerné à la préfecture.

Les familles régularisées ne sont pas non plus au bout de leurs peines. Il leur faut réunir 220 € par adulte pour obtenir le titre de séjour (soit 880 € pour une famille de Besançon dont deux enfants viennent de devenir majeurs). « *Ils ont aussi beaucoup de difficultés à accéder à des aides sociales. Exemple : ils ne bénéficient pas de l'allocation de rentrée scolaire, car ils auraient dû fournir en juin un document que, par définition, ils ne pouvaient obtenir avant leur régularisation cet été.* »

Joël MAMET



Les responsables du réseau sont sortis très remontés de leur entrevue à la préfecture.

Photo Arnaud CASTAGNÉ

Des nouvelles de l'expulsé Kollie

Le Libérien Joseph Kollie n'avait pas réussi à obtenir ses papiers quand cet étudiant de la fac des lettres de Besançon a été expulsé en février dernier. Malgré une mobilisation importante en sa faveur (comme quoi ça ne marche pas toujours).

Depuis, il veut revenir en France pour achever ses études avant de retourner enseigner le français dans son pays. Le problème, c'est que la situation du Libéria est telle que cet État n'a pas de représentation diplomatique française. Joseph Kollie doit donc demander un visa étudiant auprès de l'ambassade

de France de Côte d'Ivoire, « *absolument injoignable par téléphone depuis le Libéria* », assure RESF 25.

Après un courrier des quatre principaux élus PS de la région l'alertant de cette difficulté technique, le ministre des Affaires étrangères Philippe Douste-Blazy a cru leur donner un bon tuyau en les renvoyant via Internet sur une adresse « *qui n'existe pas!* », a vérifié le réseau. Grâce à ses soutiens bisonnins, Joseph Kollie a finalement pu décrocher un rendez-vous à l'ambassade le 26 octobre prochain. « *Mais*

l'avion aller-retour entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, c'est 570 dollars. Plus environ 900 € pour l'avion qui le ramènera en France s'il obtient ce visa, qui coûte 2.150 €. »

RESF 25, qui considère le cas de Joseph Kollie comme un symbole d'expulsion absurde, entend bien l'aider jusqu'au bout. Afin de recueillir de l'argent pour contribuer à ses frais, un concert aura lieu le 9 novembre prochain à Besançon à partir de 19 h 30 (à la salle David, 11, rue Battant).

J. M.